



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Breche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-14

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Milieux aquatiques

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : réseau de suivi de la qualité

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

L'Agence de l'Eau dispose de son propre réseau de mesure de qualité des eaux superficielles. L'état des lieux mené sur le bassin versant montre que celui-ci est bien suivi sur les masses d'eau de la Brèche (Etouy et Rantigny) et de l'Arré (Valescourt et Airion). Cependant les affluents tels que le ru de la Garde et de la Béronnelle ne sont pas suivi de la même manière. Ceux-ci sont aujourd'hui classés en mauvais état écologique. Ainsi compléter les suivis sur ces deux stations permettrait de comprendre les facteurs de déclassement et mener les actions correctives en conséquence. Notamment pour la Béronnelle qui fait l'objet d'une erreur de cartographie sur sa masse d'eau : en effet deux masses d'eau distinctes doivent être différenciées nommées Béronnelle « supérieure » et Béronnelle « inférieure » par le SMBVB. La station de l'Agence de l'Eau est située sur la Béronnelle « inférieure ». Le SMBVB souhaite implanter une nouvelle station sur la Béronnelle « supérieure » et compléter par un suivi biologique voire sur deux polluants spécifiques la station de la Béronnelle « inférieure » à Liancourt. Pour finir nous compléterons le suivi sur la station de l'Agence de l'Eau sur le ru de la Garde qui est une station d'acquisition.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Liancourt, Breuil-le -Sec, Clermont

Masses d'eau superficielles concernées : FRHR220-H2071000 (ru de la Garde), FRHR220-H2073000 (Béronnelle)



Objectifs de l'action :

Il s'agit de disposer des mesures de qualité afin de compléter les données des services de l'Etat, d'affiner les connaissances de l'impact de l'érosion et des intrants dans les cours d'eau et de suivre la recolonisation des espèces piscicoles suite au rétablissement de la continuité écologique et des aménagements hydromorphologiques.

Contenu de l'action :

Suivi de la qualité physico-chimique, biologique et polluants spécifiques des cours d'eau en utilisant des indices normés et répondant aux critères de la Directive Cadre sur l'Eau. Les prélèvements physico chimiques concerneront les 11 paramètres classiques (DCE), des paramètres complémentaires dont les MES et le suivi des polluants chimiques déclassant, les mesures biologiques concerneront l'I2M2 (doublé avec l'IBG-DCE), l'IBD. Deux stations, à Breuil-le-Sec sur le ru de la Béronnelle supérieure et à Clermont sur le ru de la Garde, sont concernées par l'intégralité de ces mesures. Une troisième station, sur la Béronnelle à Liancourt, ne sera concernée que par les mesures biologiques et chimiques spécifiques. Le cadrage des mesures Bio et polluants spécifiques tiendra compte du calendrier du réseau officiel de suivi de l'Etat afin de garantir leur complémentarité.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Nombre de stations suivies en physico chimie par an	0	2
Nombre de stations suivies en biologie par an	0	3

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 2020

Durée prévisionnelle : 6 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 120 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : SMBVB	24 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	96 000	80



Autres observations :

...

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche
Adresse : 9 rue Henri Breuil Code postal : 60600 Ville : CLERMONT
N° SIRET : 200075125 00019

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Erwan MENVIELLE
Qualité : Directeur - Animateur SAGE
Téléphone : 07 76 19 38 35 Adresse mail : erwan.menvielle@smbvbreche.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : ...

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : ...